



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
 Syndicat Mixte du GERS

CS 40509
 32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° DECHETS CS 02 11 20
Séance du 3 novembre 2020

MISE AUX NORMES DECHETERIES

Nombre de membres
 En exercice : 09
 Présents : 07
 Procuration : 00
 Absent : 02

Date de la convocation
 Le 22 octobre 2020

Date d'affichage

Le mardi 3 novembre 2020 à 10 heures, les membres du collège déchets de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY, Président :

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Roger COMBRES, Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Patrice SUAREZ, Thierry REVEIL ;

Représentation : /

Absent excusé : Mme Françoise CARRIE et M. Didier DUPRONT ;

Suite à la prise de compétence « haut de quais » pour 20 déchetteries du département, il convient d'engager des travaux de mise en conformité réglementaires (Locaux DDS) et sécuritaires (dispositifs anti-chute).

Une présentation est faite en séance sur l'ensemble des investissements à réaliser, portant notamment sur la mise en conformité environnementale (locaux DDS), la mise en conformité sécurisation usagers (dispositifs antichute) et la gestion des flux (contrôle des accès) : descriptif technique et financier des différents dispositifs envisageables. Les déchetteries ont été classées en 3 groupes en fonction de leur fréquentation.

	Locaux DDS	Dispositifs Anti chute			Affichage + travaux de mise en conformité cuves à huile	Régulation Flux	Total (max)
		Scénario1 - TV, B, Fer, DEA, Gravat tampon ERP - DV: ERP ou Norme Industrielle - Carton grillagé	Scénario2 - Idem scénario 1 Sauf Gravat: Indus (gravaglass)	Scénario 3 Idem scénario 2, excepté DV: ERP (Kourou)			
Catégorie 1		85 500 €	89 500 €		10 000 €	16 000 €	115 500 €
Catégorie 2	107 000 €	252 000 €	266 000 €	463 000 €	40 000 €	48 000 €	658 000 €
Catégorie 3	203 300 €	364 000 €	382 000 €		58 000 €		643 300 €
MOE, divers	44 750 €	70 150 €	73 750 €	93 450 €			138 200 €
Total	355 050€	771 650	+39 600	+256 300 €	108 000€	64 000€	1 555 000€

Pour les 2 déchetteries de catégorie 1 (Isle Jourdain et Pavie), la Collectivité envisage également, en complément des travaux de mise en conformité cités ci-dessus, une restructuration plus importante afin d'améliorer la gestion globale des flux des déchets, la gestion des usagers et la gestion des temps d'attente. L'étude de faisabilité pour la déchetterie d'Isle Jourdain a été présentée en séance ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle de 486 900 € (y compris la mise en conformité ci-dessus). L'étude de faisabilité pour la déchetterie de Pavie est en cours. .../...

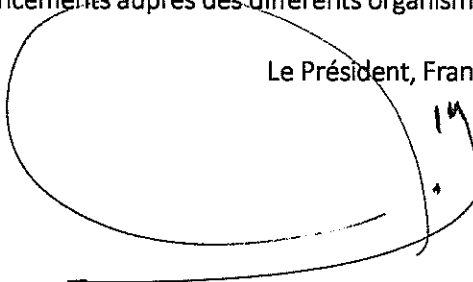
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il appartient au comité syndical de se prononcer sur les dispositifs à retenir, sur les enveloppes financières des opérations et sur leurs financements.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- De retenir le scénario2 et d'engager l'opération de mise aux normes des déchèteries,
- D'allouer une enveloppe financière de 1 300 000 € HT à l'opération « OP 006 : mise aux normes des déchèteries »
- D'engager la réhabilitation et d'allouer une enveloppe financière de 450 000 € HT à l'opération « OP 007 - restructuration de la déchèterie de l'Isle Jourdain »
- D'autoriser le président à solliciter les financements auprès des différents organismes

Le Président, Francis DUPOUEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.